

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
10 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 16 mai à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
10 MAI 2024

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVé, M. Serge JARDIN. Pascal LEMAITRE, Bernard GERARD, M. Joël FRANCOIS, Mesdames Sophie LEFRANC, Béatrice HEUVELINE, M. Didier LEGRAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Catherine de la HOUGE qui donne procuration à M. Denis MARTIN.
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à Mme Lynda LEVERT.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoit RAULT
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à M. Arnaud MAHE.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
Mme Lydie LEBLOND

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Mesdames Pascale DUVAL, Claire TANGY.

Monsieur Pascal LEMAITRE a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 15
Procurations : 07
Votants : 22

DEL16052024/058

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire fait part qu'après examen des demandes, et compte-tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, la commission « Associations, sport, loisirs » propose d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2024 :

Intitulé	Montant subvention accordée en 2024	Détail du montant accordée en 2024
Comité des fêtes de Lingreville	400,00 €	
Club de l'Amitié de Lingreville	250,00 €	
Association des Amis de l'école laïques de Lingreville	350,00 €	
Société Chasse de Lingreville	250,00 €	
Football Club de la Sienne	800,00 €	
ABCM - Amicale bouliste de la Communauté Montmarnaise	400,00 €	
Ateliers créatifs de Lingreville	0,00 €	
LAM - Libre Accès à la Mer	250,00 €	
Union des Combattants -Annoville-Lingreville	750,00 €	250.00 € + 500.00 € à titre exceptionnel pour achat d'un drapeau
ADEL - Association de Défense de l'Eglise de Lingreville	350,00 €	
ADPCR - Association pour la Défense et la promotion du chemin de fer et de l'intermobilité dans l'ouest de la région Normandie	30,00 €	
Coopérative scolaire	100,00 €	
Entraid'Addict de la Manche	100,00 €	
Biopousses	1 000,00 €	
SNSM - Société Nationale de Sauvetage en Mer de Hauteville-sur-Mer	750,00 €	250.00 € + 500.00 € à titre exceptionnel pour achat d'un bateau
BREHAL JAZZ	0,00 €	
Collège Les Courtils Montmartin-sur-Mer	220,00 €	20,00 € par enfant (11 participants de Tourneville-sur-Mer - voyages)
Total :	6 000,00 €	

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour l'attribution des subventions proposées.

Ainsi fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire



Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,

Pascal LEMAITRE

Acte à classer

DEL16052024-058

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-27T14-34-03.02 (MI253172711)

Identifiant unique de l'acte :

050-200098713-20240516-DEL16052024-058-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Subventions aux associations

Date de décision : 16/05/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DEL16052024-058.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 27/05/24 à 14:15

Date 27/05/24 à 14:34

Date 27/05/24 à 14:42

Par LEMONNIER Stephanie

Par LEMONNIER Stephanie

